

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2013 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) par:

Daniel Cebrian

SAP BIO Chargé de programme

PNUE / PAM-CAR / ASP

&

Aline Kuehl

Responsable associé scientifique et technique

PNUE / PAM-CAR / ASP

Table des matières

1. Le Contexte du projet et le mandat	1
2. Présentation de la première phase (2008-2009) et de la deuxième phase du projet (2010-2011).....	1
3. Les objectifs de la troisième phase (2012-2015).....	3
4. Les activités menées depuis la 10ème Réunion des Points Focaux pour les ASP (Mai 2011).....	5
<i>Paragraphe 5:.....</i>	<i>6</i>
<i>Paragraphe 6:.....</i>	<i>6</i>
<i>Paragraphe 9:.....</i>	<i>6</i>
<i>Paragraphe 11:.....</i>	<i>6</i>
5. Les difficultés rencontrées et les mesures prises pour y remédier	8
6. Références:.....	9

1. Le Contexte du projet et le mandat

Malgré sa haute valeur de biodiversité, la continue d'être l'une des régions les moins protégées, surtout en Méditerranée. Les régions au-delà de la juridiction nationale constituent actuellement la plus grande partie de la Méditerranée avec 2,5 millions de km², y compris les zones de productivité relativement élevée. Depuis 2008, le projet MedOpenSeas a contribué à l'établissement d'un réseau représentatif d'aires marines protégées (AMP) en mer ouvert en Méditerranée, y compris les zones au-delà de la juridiction nationale, conformément au mandat accordé par plusieurs décisions internationales, y compris le Sommet mondial sur le développement durable (2002) et les Objectifs d'Aichi (CDB X / 2, 2010). L'objectif global du projet est de faciliter l'établissement d'AMP en mer ouvert, y compris les grands fonds, en Méditerranée, par exemple, par le biais d'enquêtes écologiques, de la cartographie spatiale, des analyses juridiques et de la négociation des parties prenantes. La Convention de Barcelone et son Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (ASP / DB) fournissent un cadre juridique et institutionnel approprié pour le développement des aires marines protégées (AMP) en haute mer ainsi que dans les eaux nationales. Ainsi, le Centre d'Activités Régionales pour Aires Spécialement Protégées (CAR / ASP) a mis en œuvre le projet depuis le début. Le projet est soutenu financièrement par la Commission européenne, et il est maintenant à sa troisième phase.

Le soutien politique pour le projet a été documenté par un certain nombre de décisions, comme la Déclaration ministérielle d'Almeria de l'environnement de 2008 et la Déclaration ministérielle de Marrakech de 2009. En outre, les Parties contractantes ont, tout au long du processus, indiqué leur intérêt à participer activement au projet MedOpenSeas afin de développer des sites à l'intérieur ou à proximité de leurs eaux nationales en tant que Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM). Toutefois, étant donné le défi de la création d'aires protégées dans le patrimoine mondial de la haute mer, un soutien politique renforcé est nécessaire d'urgence pour le projet en vue de lui permettre d'atteindre son objectif ambitieux pour la création d'AMPs en haute mer en Méditerranée. À ce jour, une seule ASPIM couvre un habitat en haute mer en Méditerranée: il s'agit du Sanctuaire Pelagos (la France et l'Italie), qui a été créée en 2001. Il y a un projet de site web dédié au projet MedOpenSeas, ainsi qu'à toutes les publications du projet, à l'adresse suivante: <http://medabnj.rac-spa.org/>

2. Présentation de la première phase (2008-2009) et de la deuxième phase du projet (2010-2011)

La première phase du projet, achevée à la fin de 2009, a conduit à l'identification de douze zones de conservation prioritaires dans les mers ouvertes, y compris les mers profondes (voir Figure 1). Ces zones prioritaires sont des candidats potentiels pour l'inscription sur les listes des ASPIM et / ou pour l'intégration dans d'autres cadres, comme les zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) développés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Afin de planifier l'espace et identifier les sites prioritaires, un certain nombre d'études sur les écosystèmes vulnérables de la pêche, des oiseaux et

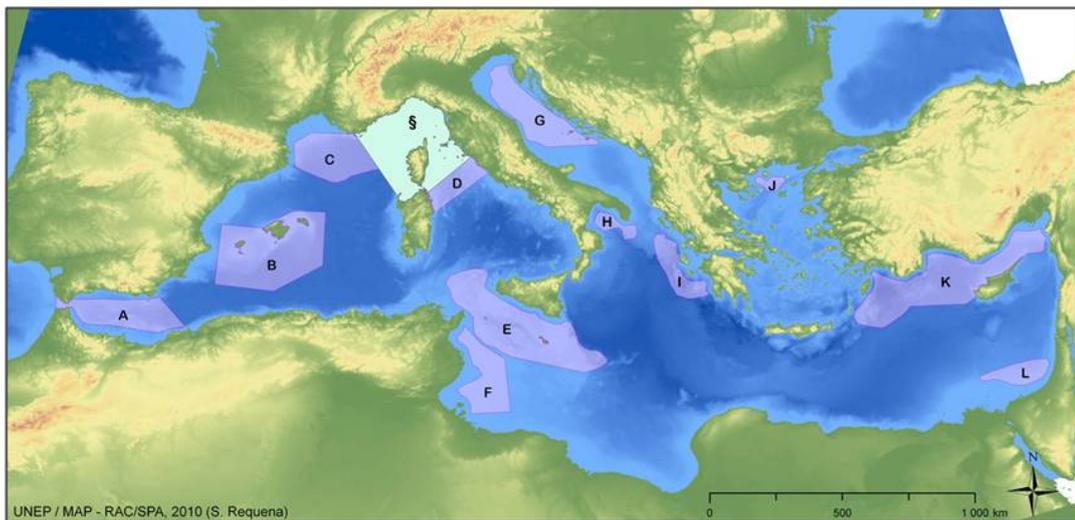
d'autres espèces ont été effectuées, ainsi qu'un Système Géographique d'information mis au point pour faciliter l'analyse (PNUE-AMP-CAR/ASP 2010a, b et c). Les caractéristiques géologiques (par exemple les monts sous-marins et les canyons) et les caractéristiques océanographiques (par exemple, les fronts et les courants) ont également été prises en compte. Pour un aperçu complet du processus scientifique utilisé pour l'aménagement du site de priorité, voir PNUE-AMP-CAR/ASP 2010e. En outre, les instruments juridiques internationaux relatifs à la conservation de la biodiversité marine et les modalités pratiques de leur mise en œuvre ont été évalués au cours de

la première phase du projet pour guider le développement institutionnel des ASPIM dans les zones au-delà de la juridiction nationale (PNUE-AMP-CAR/ASP 2010d).

Un comité de pilotage a été mis en place pour orienter le projet MedOpenSeas et réviser les résultats. Il a commencé à se réunir en 2009, avec la participation de plus de dix organisations régionales et internationales. Pour une liste complète des membres du comité, voir : PNUE (DEPI) / MED WG.359/Inf.5.



Priority conservation areas in the open seas, including the deep seas, likely to contain sites that could be candidates for the SPAMI List



UNEP / MAP - RAC/SPA, 2010 (S. Requena)
 A: Alborán Seamounts; B: Southern Balearic; C: Gulf of Lions shelf and slope; D: Central Tyrrhenian; E: Northern Strait of Sicily (including Adventure and nearby banks); F: Southern Strait of Sicily; G: Northern and Central Adriatic; H: Santa Maria di Leuca; I: Northeastern Ionian; J: Thracian Sea; K: Northeastern Levantine Sea and Rhodes Gyre; L: Nile Delta Region (§: Pelagos Sanctuary declared as SPAMI in 2001)

Figure 1: Carte des douze sites prioritaires identifiés lors de la première phase du projet de MedOpenSeas y compris les hautes mers qui sont susceptibles de comprendre des sites qui pourraient être candidats pour la liste des ASPIM.

L'objectif de la deuxième phase du projet, achevée en Décembre 2011, était de soutenir les parties voisines des zones prioritaires mentionnées ci-dessus dans l'évaluation et la présentation potentielle de ces sites en tant que candidat (s) à inclure dans la liste des ASPIM, conformément aux dispositions du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. Le CAR / ASP a facilité ce travail préparatoire, y compris les études océanographiques, le soutien de l'expertise juridique et

les négociations avec les intervenants. Le programme des travaux de la deuxième phase comprenait la mise en place et l'animation des réunions des groupes de travail ad hoc, composés de représentants des pays riverains de la mer d'Alboran (l'Algérie, le Maroc, l'Espagne) et des zones prioritaires du Golfe du Lion (la France, l'Espagne). Pour le Golfe du Lion, un certain nombre d'enquêtes sur la pêche, les cétacés, les oiseaux de mer et l'écologie de l'habitat ont été effectuées et publiées pour faciliter la création d'ASPIM dans cette zone (PNUE (DEPI) / MED WG.382/Inf.6 - 9). Pour un rapport complet sur la deuxième phase, voir : PNUE (DEPI) / MED WG.371 / 4.

3. Les objectifs de la troisième phase (2012-2015)

La troisième phase actuelle se concentre sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des trois zones prioritaires (voir la figure 1, tableaux 1 et 2): la mer Adriatique, la mer d'Alboran et dans les zones du Canal de Sicile / le Plateau Tunisien. Le processus dans la mer d'Alboran profite du travail préparatoire initial et d'une réunion des parties prenantes en 2011 qui a été tenue au cours de la deuxième phase du projet (UNEP (DEPI) / MED WG.371 / 4). En ce qui concerne les travaux déjà entrepris pour préparer les ASPIM dans le golfe du Lion au cours de la deuxième phase du projet, la documentation écologique et juridique de base est prête pour être examinée par les pays, en particulier la France et l'Espagne.

Tableau 1: Liste des pays voisins pour les trois sites prioritaires ciblés par la troisième phase du projet.

Zones prioritaires ciblées pendant la 3^{ème} phase	Pays voisins
Mer Adriatique	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Italy, Monténégro et Slovénie
Mer d'Alboran	Algérie, Maroc et Espagne
Canal de Sicile / Plateau Tunisien	Italie, Libye, Malte and Tunisie

Les rapports de l'écologie marine prévus pour la mer Adriatique, la mer d'Alboran, le canal de Sicile et le plateau tunisien seront de la même structure que ceux préparés pour le golfe du Lion (voir UNEP (DEPI) / MED WG.382/Inf.6 - 9). Des consultants ont été engagés par le CAR / ASP pour toutes les zones, avec des rapports thématiques spécifiques prévus pour la pêche (y compris les prises, par exemple les tortues, les requins), les cétacés et les oiseaux de mer, qui seront tous réunis en un rapport général sur l'écologie marine, y compris la cartographie spatiale sur le benthos, la géologie et l'océanographie.

Les réunions de coordination sont actuellement organisées dans le cadre de la troisième phase du projet pour chacun des trois groupes de pays voisins (tableaux 1 et 2). Les rapports de l'écologie mentionnés ci-dessus formeront la base pour guider la délimitation des sites spécifiques pour la liste des ASPIM et les négociations avec les parties prenantes.

4. Les activités menées depuis la 10^{ème} Réunion des Points Focaux pour les ASP (Mai 2011)

Dans le cadre de la deuxième phase du projet MedOpenSeas, le groupe de travail sur la région du Golfe du Lion (la France, l'Espagne) s'est réuni à Barcelone les 19 et 20 Décembre 2011. Les différents rapports thématiques préparés sur l'écologie de la région ont été présentés et examinés. Les résultats sont présentés comme des documents: UNEP (DEPI) / MED WG.382/Inf.6; UNEP (DEPI) / MED WG.382/Inf.7; UNEP (DEPI) / MED WG.382/Inf.8; PNUE (DEPI) / MED WG.382/Inf.9.

Un document juridique supplémentaire (après le document PNUE-AMP-CAR/ASP. 2010d) qui examine les implications juridiques de la création des ASPIM au-delà de la juridiction nationale ou dans les zones où les limites de la souveraineté ou juridiction nationale n'ont pas encore été définies, a été produit (UNEP-AMP -RAC/SPA. 2011), en tenant compte du cadre international pertinent.

Des études océanographiques ont été prévues, depuis 2011, pour des secteurs de la mer d'Alboran pour aider à l'identification des zones qui sont les plus précieuses en termes de biodiversité. Actuellement, seules des données limitées sont disponibles pour préparer la documentation sur l'écologie de la région, dans certaines zones, afin de guider la désignation des ASPIM. Malheureusement, ces enquêtes ont été retardées. Sans un soutien adéquat par les autorités compétentes, ce retard peut se poursuivre indéfiniment. Les études océanographiques dans la mer d'Alboran, y compris les zones Seco de Los Olivos / Banco de Chella, ont été menées par OCEANA, et ont aidé à faire la lumière sur ces parties de la mer profonde.

La deuxième phase du projet a pris fin en Décembre 2011. Les résultats étaient présentés directement dans un certain nombre de débats sur les politiques internationales, notamment sur les aires marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB) de la Convention sur la diversité biologique (CDB). À travers les bassins océaniques du monde, les aires marines d'importance écologique ou biologique (ZIEBs) sont en cours d'identification, avec la Méditerranée pleinement engagée dans le processus notamment grâce aux résultats du projet MedOpenSeas.

Un document d'information a été élaboré par le CAR / ASP conjointement avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), et a été présenté à la 16^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la Convention sur la Diversité Biologique (PNUE/CDB/SBSTTA/16 / INF / 8). Lors de la 17^{ème} réunion suivante de la Conférence des Parties (CdP) à la CDB, il a été recommandé d'effectuer une coordination régionale et un travail de suivi au niveau de la région concernant l'inscription à la CDB des 10 sites proposés comme aires marines d'importance écologique ou biologique (ZIEBs), (décision PNUE / CDB / CdP / DEPI / XI/17):

Paragraphe 5:

Notant que, lors de leur 17ème réunion ordinaire, tenue à Paris du 8 au 10 Février 2012, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles ont adopté la décision IG.20 / 7 qui concerne la conservation des sites présentant un intérêt particulier dans la région méditerranéenne. Elles ont demandé au Secrétariat de la Convention de Barcelone de contacter le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin de présenter le travail effectué relatif à la description des zones qui pourraient répondre aux critères des zones marines d'importance écologique ou biologique en Méditerranée, et de prendre note du rapport de synthèse, tel qu'il figure dans le document PNUC/CDB/SBSTTA/16/INF/8, et sa conclusion quant à la poursuite du travail en étroite coopération avec les pays méditerranéens et les organisations compétentes, afin de finaliser la description des zones qui répondent aux critères pour les zones marines d'importance écologique ou biologique dans la région méditerranéenne;

Paragraphe 6:

[...] Prie le Secrétaire exécutif d'inclure les rapports de synthèse sur la description des zones qui répondent aux critères des ZIEB, préparés par la SBSTTA16 et figurant en annexe à la présente décision, dans le référentiel [...] et [...] de les soumettre à l'UNGA et en particulier son Groupe de travail informel sur la biodiversité marine;

Paragraphe 9:

Affirme que la description scientifique des zones répondant à des critères scientifiques pour les ZIEB et d'autres critères pertinents est un processus ouvert et évolutif qui doit être maintenu pour permettre l'amélioration et la mise à jour continues puisque l'amélioration de l'information scientifique et technique est devenue disponible dans chaque région;

Paragraphe 11:

Prend note de la nécessité particulière d'un atelier régional qui sera organisé dans la région méditerranéenne afin de finaliser la description des zones qui répondent aux critères pour les zones marines d'importance écologique ou biologique dans le temps pour son rapport qui sera examiné par une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la douzième session de la Conférence des Parties;

Les zones concernées ont été répertoriées dans un tableau intitulé «Description des zones susceptibles de répondre aux critères des Zones d'Importance Ecologique ou Biologique dans la région méditerranéenne» dans l'annexe à la recommandation de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des conseils scientifiques, techniques et technologiques à la Cd P 11 (REC/XVI/4).

Le CAR / ASP a entamé des contacts préliminaires avec les responsables de la CDB chargés de l'organisation de réunions relatives à la définition des ZIEB dans les différentes régions. La nécessité de renforcer la coopération régionale dans ce domaine, comme indiqué dans la «Déclaration de Paris», a été transmise par le CAR / ASP au Secrétariat des AMP du PNUC. D'autres échanges entre les organisations restent tributaires des échanges

entre la CDB et les secrétariats des AMP du PNUE afin de convenir de la tenue d'une de ces réunions pour les régions méditerranéennes.

Depuis 2011, le CAR / ASP a poursuivi activement le financement de suivi pour la troisième phase du projet MedOpenSeas, qui a été choisi avec succès pour un soutien financier ensemble avec une composante de l'approche de l'écosystème plus tard en 2012. Après la signature de l'entente connexe du CAR / ASP avec le siège du PNUE à Nairobi en Novembre 2012, le financement a été mis à la disposition du CAR / ASP en Décembre 2012. Depuis le début de la troisième phase, le CAR / ASP a développé un espace de travail en ligne pour le projet MedOpenSeas en utilisant l'outil SeaSketch de cartographie spatiale de l'AMP.

Tous les Points focaux du CAR / ASP, les Point focaux des AMP et un certain nombre d'experts choisis ont été invités à se joindre à, utiliser et revoir cet espace de travail en ligne en Février 2013. Des couches SIG disponibles pour les sites prioritaires peuvent être consultées par toutes les parties prenantes et des projets des AMP peuvent être esquissés en ligne, ce qui est particulièrement utile lors de la phase préparatoire avant une réunion, ainsi que pendant les périodes intersessions.

Les parties voisines des zones concernées par le projet ont également été officiellement contactées pour proposer l'organisation de réunions d'échanges à partir du printemps 2013. Cependant, et afin d'assurer un engagement total du côté des parties et une meilleure disponibilité des agents représentatifs, le CAR / ASP a été aimablement invité à examiner un réarrangement sur le calendrier pour tenir ces réunions après l'été 2013.

Une réunion des représentants des pays de la mer d'Alboran (l'Algérie, le Maroc et l'Espagne) est prévue pour le mois d'octobre 2013, en collaboration avec l'UICN Med. En parallèle, un rapport de l'écologie marine qui couvre la pêche, les cétacés, les tortues, les oiseaux de mer et le benthos sera présenté, en s'appuyant sur les travaux existants produits par la collaboration entre le CAR / ASP et le UICN Med. Le format sera équivalent à celui produit pour le golfe du Lion (la France, l'Espagne) lors de la 2ème phase du projet. Les discussions sur le développement des ASPIM en mer ouverte d'Alboran ont déjà commencé en 2011 et un groupe de travail ad hoc a été mis en place.

Pour les autres secteurs ciblés au cours de la 3ème phase, des discussions entre les pays voisins sont prévues pour démarrer les réunions et la mise en place de groupes de travail ad hoc en Octobre-Novembre 2013. En attendant, des rapports de l'écologie marine dans le format standard sont produits pour la mer Adriatique (en tenant compte des données concernant l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Italie, le Monténégro et la Slovénie) et le Canal de Sicile / le Plateau Tunisie (en tenant compte des données sur l'Italie, la Libye, Malte et la Tunisie).

Un sondage en ligne est actuellement conçu pour recueillir les commentaires de ces pays qui se sont jusqu'ici engagés dans le projet MedOpenSeas au cours de la 2ème phase (l'Algérie, la France, le Maroc, l'Espagne) afin d'appliquer les leçons apprises à la 3ème phase.

En ce qui concerne la poursuite d'une stratégie commune pour les AMP des mers ouvertes entre la CGPM, ACCOBAMS, UICN et le CAR / ASP, la collaboration a eu lieu avec la CGPM et ACCOBAMS concernant la durabilité accrue des ressources vivantes à l'aide d'outils de gestion orientés vers les zones, qui mènent aux «Résolutions des parties de la CGPM, GFCM37 / 2013/1 relative à la gestion axée sur la zone de pêche, y compris par la création de zones de pêche restreintes (FRA) dans la zone de la convention de la CGPM et la coordination avec les initiatives du PNUE-AMP sur la décision de création d'ASPIM » .

Cette résolution de la trente-septième session de la CGPM (Split, Croatie, 13-17 mai 2013) permet une meilleure coordination institutionnelle ainsi que l'encadrement institutionnel clair de la CGPM au niveau du Secrétariat de la CGPM en ce qui concerne les synergies en matière de la conservation et de la gestion des zones marines.

Une collaboration plus étroite entre les institutions ci-dessus mentionnées sur la poursuite d'une stratégie commune se poursuivra au long du projet, profitant de discussions préliminaires.

La production de lignes directrices sur les meilleures pratiques débutera une fois que les négociations avec les parties prenantes dans les domaines de travail actuels sont lancées.

5. Les difficultés rencontrées et les mesures prises pour y remédier

La charge de travail nécessaire pour mener à bien le projet MedOpenSeas est importante et a bénéficié, par conséquent, pendant les première et deuxième phases du projet d'un responsable d'appui pour soutenir le CAR / ASP à Tunis. Dans le cadre de la collaboration avec la Convention du PNUE sur les espèces migratrices (CMS), le responsable scientifique et technique attaché de la CMS a donc fourni un soutien technique et une coordination pour la troisième phase du projet MedOpenSeas. Le responsable a pris ses fonctions en Décembre 2012 à Tunis, dans les bureaux du CAR / ASP et continuera à contribuer au projet MedOpenSeas jusqu'en Septembre 2013, avant de retourner au siège du PNUE CMS à Bonn, en Allemagne.

Au début de l'année 2013, les premières réunions des parties prenantes pour la mer Adriatique et le Canal de Sicile / le Plateau tunisien, ainsi qu'une réunion de suivi pour la mer d'Alboran, avaient été prévues pour la mi-2013. Les notifications ont été envoyées aux Parties en conséquence. Cependant, les pays voisins concernés n'ont pas montré leur disposition à répondre favorablement à ce délai, donc des réunions d'échanges sont actuellement prévues pour l'automne 2013. Ce calendrier serait en tout cas au sein des limites du calendrier initial du projet. En commençant avec la mer d'Alboran, où les discussions sont les plus avancées, des réunions d'échanges sont maintenant prévues pour Octobre et Novembre 2013 (comme le montre le tableau 2).

En ce qui concerne une étude océanographique en attente dans la mer d'Alboran à partir de la seconde phase, il n'y a pas eu de nouveaux progrès réalisés en dépit des contacts directs entrepris par la direction du CAR / ASP. Ainsi, la disponibilité supplémentaire des fonds alloués à cette enquête est considérée actuellement comme étant en jeu.

6. Références:

PNUE-AMP-CAR/ASP. 2010a. La conservation des pêches et des écosystèmes vulnérables dans les mers ouvertes méditerranéennes, y compris les mers profondes. Par de Juan, S. et Leonart, J. Ed. CAR / ASP, Tunis: 103pp.

PNUE- AMP -CAR/ASP. 2010b. Rapport présentant une compilation géo-référencées sur les zones importantes d'oiseaux dans les mers ouvertes méditerranéennes. Par Requena, S. et Carboneras, C. Ed. CAR / ASP, Tunis: 39pp.

PNUE- AMP -CAR/ASP. 2010c. Rapport technique sur le système d'information géographique développé pour les mers ouvertes méditerranéennes. Par Requena, S. Ed. CAR / ASP, Tunis: 50pp.

PNUE- AMP -CAR/ASP. 2010d. Les instruments juridiques internationaux applicables à la conservation de la biodiversité marine dans la région méditerranéenne et les acteurs chargés de leur mise en œuvre et application. Par Ben Salem, M. Ed. RAC / SPA, Tunis: 35pp.

PNUE- AMP -CAR/ASP. 2010e. Aperçu des résultats scientifiques et des critères relatifs à l'identification des ASPIM dans les mers ouvertes Méditerranéennes, y compris la mer profonde. Par Notarbartolo di Sciara, G. et Agardy, T. Ed. CAR / ASP, Tunis: 71pp.

PNUE- AMP -CAR/ASP. 2011. Note sur la création d'aires marines protégées au-delà de la juridiction nationale ou dans les zones où les limites de souveraineté ou de juridiction nationale n'ont pas encore été définies en mer Méditerranée. Par Scovazzi, T. Ed. CAR / ASP, Tunis 47pp.

UNEP (DEPI) / MED WG.359/Inf.5. 2011. Etat d'avancement du projet MedMPAnet et le projet de création d'ASPIM en haute mer, y compris la mer profonde

UNEP (DEPI) / MED WG.371 / 4. 2012. «La gestion conjointe entre le Plan d'action pour la Méditerranée et la Commission européenne sur l'identification de sites potentiels pour la création d'ASPIM en haute mer, y compris les mers profondes» (Résultats de la deuxième phase du projet - Objectifs et les contours de la troisième phase du projet).

UNEP (DEPI) / MED WG.382/Inf.6. 2013. Description de l'écologie du plateau et la zone de pente du Golfe du Lion et l'identification des zones qui méritent d'être protégées.

UNEP (DEPI) / MED WG.382/Inf.7. 2013. Zones importantes pour la conservation des cétacés dans le plateau et la zone de pente du Golfe du Lion: synthèse des données existantes sur les cétacés et les menaces qui les guettent.

UNEP (DEPI) / MED WG.382/Inf.8. 2013. Les oiseaux de mer dans le plateau et la zone de pente du Golfe du Lion.

UNEP (DEPI) / MED WG.382/Inf.9. 2013. La pêche dans le Golfe du Lion.

